

RESEAU 2012

Cette semaine (n° 36), 9 parcelles de maïs doux ont fait l'objet d'une observation.

STADES DU MAÏS

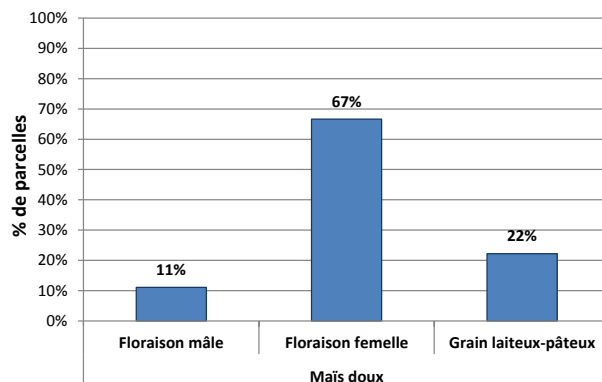
Les observations du 30 août au 4 septembre indiquent que toutes les situations ont atteint ou dépassé le stade « floraison mâle ». Les parcelles les plus avancées sont au stade « grain laiteux-pâteux ».

PYRALES

Suivi des vols

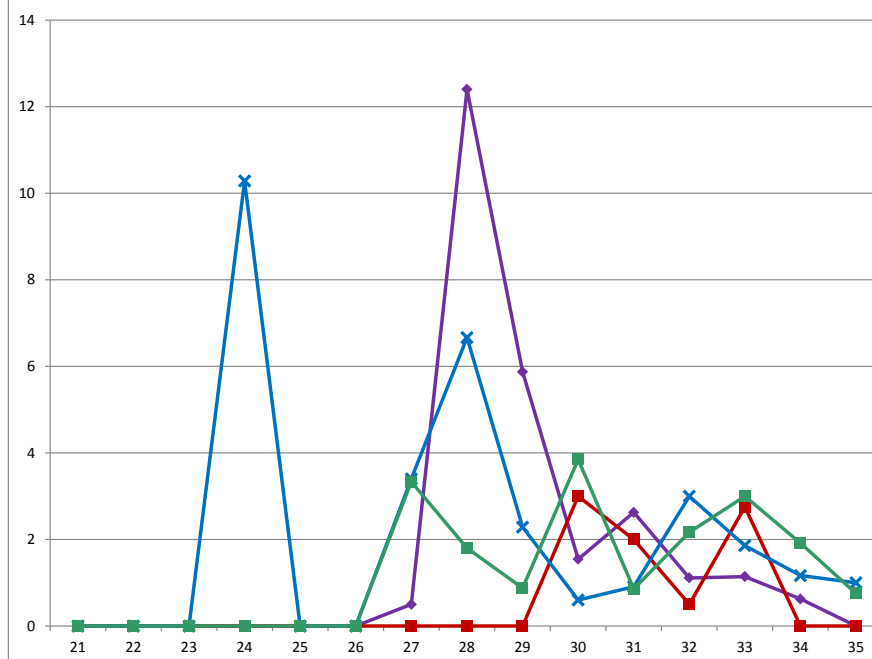
En semaine 35 (relevés effectués entre le 30 août et le 4 septembre), 7 pyrales ont été capturées parmi 9 pièges relevés. L'activité de la pyrale sur maïs doux a très nettement diminué cette semaine.

Stade des parcelles de maïs doux observées en région Centre
Semaine 36



Semaine de captures	Nb captures en maïs doux	Nb pièges relevés	Moyenne de captures par piège
semaine 34	37	18	2.1
semaine 35	7	9	0.8

Moyenne hebdomadaire du nombre de captures de pyrales par secteur (campagne 2012) pour le maïs doux



Secteurs de la région Centre :

- Beauce + Perche
- Champagne-Berrichonne
- Sologne - Val-de-Loire
- Touraine

Suivi de pontes et de dégâts

Pour les pontes, 5 parcelles ont été observées cette semaine : 2 d'entre elles (Vernou-en-Sologne et Moisy) sont signalées avec 1% de pieds porteurs. Ces pontes donneront potentiellement les larves de 2^{ième} génération.

Des dégâts de pyrales (galeries) ont également été signalés dans 3 parcelles de maïs doux du Loir-et-Cher : 2% de plantes touchées à Mehers, 4% à Pontlevoy et 25% à Moisy.

A Moisy, plusieurs stades larvaires de la pyrale ont été observés au champ.

PUCERONS

Rhopalosiphum p. :


La situation est toujours calme dans la région vis-à-vis de ce puceron. Sur 5 parcelles observées dans le Loir-et-Cher, 2 situations présentent des colonies sur 1% des pieds et 1 situation sur 2% de pieds infestés.

Auxiliaires :

Leur présence (coccinelle) est signalée dans 4 parcelles du Loir-et-Cher.

Seuil de nuisibilité

Rappel des seuils de nuisibilité des pucerons sur maïs

ESPECE	DESCRIPTION	Stade et SEUILS DE NUISIBILITE En nombre de pucerons par plante
Rhopalosiphum padi 	Taille : inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Source photos : AGPM

AUTRES OBSERVATIONS

Signalement de charbon commun à Maves et Moisy (41) sur respectivement 7 et 20% des épis.

Prochain message pour le maïs doux : le mardi 11 septembre 2012.

Annexes

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Note rédigée par le groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-institut de l'abeille